



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 19**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 11**  
**Nombre de procuration : 02**

**Extrait n°BC-09-2022/175**

**Objet : Approbation du plan de financement de l'étude d'impact hydraulique des écoulements de la rivière Cacao (modélisation 2D) au quartier Four-à-Chaux au Robert.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Annick COMIER à Jonathan TABAR, Patricia PALMONT à Jean-Christophe BOULANGÉ.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Frédéric BUVAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Joseph PÉRASTE.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement notamment les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 ;

**Vu** la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 ;

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

**Considérant** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015 ont attribué une nouvelle compétence obligatoire au bloc communal, à savoir la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Ainsi, cette nouvelle compétence est transférée automatiquement aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) dont les Communes sont membres, à l'instar des trois EPCI-FP de la Martinique ;

**Considérant** que l'article L211-7 du Code de l'environnement énonce que « La compétence GEMAPI se caractérise ainsi par la mise en œuvre, par la Commune ou le groupement compétent, de l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant à :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, ou plan d'eau ; les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ou à ce plan d'eau ;
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

**Considérant** que la rivière Cacao se situe en Martinique, dans la partie Est de l'île. Elle prend sa source dans la plaine du Lamentin et se jette dans l'Océan Atlantique après avoir traversé le quartier de Four-à-Chaux (Commune du Robert), où sont situés des habitations, des équipements publics (établissements d'enseignement, terrain sportif), des activités économiques dont une zone d'activités, la Zone d'Activités Bernard PETIT JEAN ROGET. Ce quartier est soumis à certains risques naturels, telles que les inondations de la rivière Cacao, les submersions marines ou l'érosion du cours d'eau. En avril 2018, la rivière Cacao a atteint des débits proches de la crue cinquantennale en raison des fortes pluies sur la région. À cette occasion, plusieurs dégâts ont été constatés sur les biens ;

**Considérant** que dans le cadre de la réflexion sur les études et actions à mener en phase pré-opérationnelle pour amplifier le développement et la redynamisation de la zone d'activités au quartier Four-à-Chaux, deux études hydrauliques préliminaires du bassin versant de la rivière Cacao ont été menées par la Ville du Robert

- En 2011 (SOGREAH)
- En 2013 (GINGER GEODE).

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique), qui a depuis 2018 acquis la compétence GEMAPI, a missionné le

*Extrait n°BC-09-2022/175*

bureau d'études BURGEAP pour poursuivre cette étude de façon à analyser plus finement les axes d'aménagements hydrauliques proposés et faire un choix éclairé.

Cette étude a été divisée en cinq phases principales :

- Phase 1 : analyse critique des études précédentes ;
- Phase 2 : modélisation de la crue du 17 Avril 2018 et calage du modèle ;
- Phase 3 : modélisation hydraulique des aménagements ;
- Phase 4 : analyses réglementaires, administratives et techniques ;
- Phase 5 : coût des aménagements hydrauliques.

**Considérant** que le bureau d'études GINGER a produit un rapport contenant les phases 1, 2 et 4 de l'étude. Une réunion du COTECH de restitution de ces phases a eu lieu le 10 janvier 2022 en présence du Bureau d'études GINGER BURGEAP, des services techniques de la Commune du Robert, et des services de la Direction Grand Cycle de l'Eau de CAP Nord Martinique.

**Considérant** que l'étude hydraulique conclut que la précision du modèle employé (1D) présente des limites au regard des enjeux et que la création d'un modèle 2D avec mise à jour des données topographiques permettrait de garantir la fiabilité des résultats, l'étendue de la zone inondable et de faciliter son instruction dans de futurs dossiers réglementaires. La réalisation d'une modélisation 2D permettra également de simuler la mise en place de zones de délestage, ce qui n'était pas possible avec un modèle 1D. Le linéaire du cours d'eau étudié serait également étendu pour englober les parcelles réservées par la Commune du Robert en vue de la potentielle création de zones d'expansion des crues ;

**Considérant** qu'il est proposé qu'un terme soit mis à l'étude en cours, que le bureau d'études a donné son accord de principe. Les phases restantes de l'étude en cours (phase 3 dimensionnement des aménagements et phase 5 coût des aménagements) devant se baser sur un modèle hydraulique fiable seraient alors reportées dans le nouveau marché ;

**Considérant** que le nouveau marché serait composé de la manière suivante :

- Phase 1 : Relevés topographiques ;
- Phase 2 : Modélisation hydraulique de l'état initial et calage du modèle 2D ;
- Phase 3 : Modélisation des aménagements ;
- Phase 4 : Coûts des aménagements ;
- Phase 5 : Restitution des résultats.

**Considérant** qu'en fonction des résultats de la nouvelle étude, la poursuite du projet de mise hors d'eau du quartier Four à Chaux pourra comprendre :

- L'élaboration d'un dossier loi sur l'eau ;
- La réalisation d'une étude au cas-par-cas pour évaluer la nécessité de réaliser une étude d'impact ;
- Des études géotechniques ;
- Une analyse de la qualité des sédiments dans le lit mineur et dans le lit majeur de la rivière Cacao ;
- Une étude d'incidences écologiques ;

- L'acquisition foncière de parcelles ;

**Considérant** que la durée de l'étude est estimée à 4 mois (non compris les temps de validation).

La dépense prévisionnelle du marché public est estimée à 45 940 € HT incluant les relevés topographiques.

**Considérant** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Taux de financement	Montant du financement en €
L'État (Fonds Barnier)	50 %	22 970 €
ODE	30 %	13 782 €
CAP Nord Martinique (Via la taxe GEMAPI)	20 %	9 188 €
Total	100 %	45 940 €

**Considérant** que la Commission Aménagement du territoire, Habitat, Infrastructure, Grand Cycle de l'Eau ainsi que la Commission Eau et Assainissement et la Commission mixte subvention-finances réunies respectivement le 10 mai 2022, le 20 mai 2022 et le 16 juin 2022 ont émis un avis favorable sur :

- La mission d'un prestataire qui sera chargé de réaliser une étude d'impact hydraulique des écoulements de la rivière Cacao (modélisation 2D) au quartier Four à Chaux - Le Robert (97231) ;
- Le plan de financement proposé pour cette étude, à savoir :

Financiers	Taux de financement	Montant du financement en €
L'État (Fonds Barnier)	50 %	22 970,00 €
ODE	30 %	13 782,00 €
CAP Nord Martinique (via la taxe GEMAPI)	20 %	9 188,00 €
Total	100 %	45 940,00 €

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE****Article 1 :**

**D'approuver** la mission d'un prestataire qui sera chargé de réaliser une étude d'impact hydraulique des écoulements de la rivière Cacao (modélisation 2D) au quartier Four à Chaux - Le Robert.

**Article 2 :**

**D'approuver** le plan de financement proposé pour cette étude comme suit :

Financeurs	Taux de financement	Montant de financement en €
L'État (Fonds Barnier)	50 %	22 970,00€
ODE	30 %	13 782,00 €
CAP Nord Martinique (via la taxe GEMAPI)	20 %	9 188,00 €
Total	100 %	45 940,00 €

**Article 3 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 octobre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

